

M. FISHER : J'ai écouté avec plaisir les explications de l'honorable ministre des douanes, et je regrette de ne les avoir pas entendues plus tôt; mais elles ne sont pas plus satisfaisantes que ce que m'avaient dit mes amis. Ainsi, l'honorable ministre s'est aperçu qu'il ne pouvait pas régler la question dans son ministère, et je n'ai aucune preuve qu'il se propose de la régler par une loi. Je suis convaincu que l'honorable ministre et ses collègues auraient pu opérer le changement avant la fin de la dernière session, s'ils avaient voulu venir en aide aux cultivateurs. Les raisons qu'on oppose à cette résolution, me paraissent bien futiles. On prétend que la question est peu importante et sans intérêt sérieux pour les cultivateurs, et l'honorable député de Leeds (M. Taylor) a dit qu'il était certain que les cultivateurs sont prêts à supporter leur quote-part des taxes du pays. Je n'en doute pas, mais nous prétendons qu'ils supportent beaucoup plus que leur quote-part. Les cultivateurs commencent à le comprendre aussi, et nous en avons eu la preuve ce soir. J'ai vu avec plaisir l'honorable député de Frontenac (M. Kirkpatrick) se faire l'avocat des cultivateurs, et je l'en félicite avec d'autant plus de plaisir, qu'il n'est pas cultivateur lui-même. Membre d'une profession libérale, et occupant la position qu'il occupe, le seul fait de le voir se faire le défenseur des droits des cultivateurs dans cette chambre, est une preuve que les cultivateurs commencent à s'agiter et entendent être protégés. L'an dernier, lorsque cette même question a été débattue devant la chambre, l'honorable député n'a pas mis son éloquence au service de la cause agricole.

M. KIRKPATRICK : Oui, je l'ai fait.

M. FISHER : Je vous demande pardon; cela prouve—

M. KIRKPATRICK : Que votre mémoire n'est pas bonne

M. FISHER : Ou que je ne l'ai pas su dans le temps. Quoi qu'il en soit, je suis heureux de le voir avec nous, et je l'ai entendu démontrer clairement qu'il n'est pas plus difficile de régler cette question, que toute autre de même nature.

Nous voyons des manufacturiers demander que des matières premières soient admises en franchise, sans s'occuper de l'effet que cela pourrait avoir sur les autres industries ou sur le revenu public, et bien souvent, le ministre des douanes fait droit à leurs demandes. Je prétends que ce grain de semence est pour le cultivateur absolument ce que les matières premières sont pour les manufacturiers. Si l'honorable ministre des douanes peut prendre les moyens pour que certains articles mentionnés par l'honorable député de Frontenac, soient admis en franchise lorsqu'ils sont importés pour certaines fins, et aient un droit à payer, quand ils sont importés pour d'autres fins, je ne vois pas qu'il soit plus difficile de faire la même distinction entre le maïs importé comme grain de semence, et le maïs importé pour d'autres fins.

Je verrais avec plaisir tout le maïs être admis en franchise, mais il ne s'agit pas de cela dans le moment, et je n'en parlerai pas. En ma qualité de cultivateur, et vu que j'ai quelque expérience personnelle dans l'ensilage, j'en dirai quelques mots. Je corrobore ce qui a été dit par un honorable député de la Nouvelle-Ecosse, que plusieurs variétés de maïs propre à l'ensilage poussent aux Etats-Unis et

M. BOWELL.

ne mûriraient pas ici. L'honorable député de Leeds a cité le rapport du professeur Robertson, et cette citation m'a un peu surpris, car la science n'en est pas encore arrivée à une solution définitive sur la meilleure qualité de maïs à employer pour l'ensilage. Les expériences se poursuivent, comme à la ferme expérimentale l'an dernier, et le professeur Robertson sait aussi bien que nous que la question n'est pas encore suffisamment éclaircie, pour se permettre de donner une décision ayant un caractère d'autorité. Bien plus, il n'y a qu'une très petite partie du Canada où le maïs puisse arriver à maturité sûrement et complètement, et la grande masse des cultivateurs est obligée de le faire venir d'endroits éloignés. Les cultivateurs des provinces de l'Est, même s'ils pouvaient se procurer du maïs dans les provinces de l'Ouest, pourraient s'en procurer à meilleur marché aux Etats-Unis. L'honorable député de Huron (M. McMillan) me communique à l'instant le rapport du professeur Robertson, dans lequel je trouve la déclaration suivante :

Le meilleur article pour les silos est le maïs d'ensilage connu sous le nom de "Mammoth Southern sweet corn" ou "Burril," et le maïs Whitman. C'est un maïs de la Virginie ou de la Georgie; il donne une longue tige et d'abondantes feuilles; bien cultivé et bien préparé, il est à l'abri de la sécheresse. Il possède de grandes qualités alimentaires. En le plantant par rang, à trois pieds et demi de distance, à trois grains par pied, on obtiendra le plus fort rendement possible à l'arpent.

Ce qui précède, est pris du dernier rapport du conseil de l'association de l'agriculture et des arts d'Ontario. Je ne prétends pas donner cela comme une opinion finale, car je sais que le professeur Robertson et d'autres poursuivent leurs expériences dans ce sens, mais je dis que la majorité des autorités s'accorde à prétendre que le grand maïs du sud donne un beaucoup plus fort rendement à l'acre que le maïs du nord. Je suis surpris de voir le gouvernement ne pas vouloir se rendre à notre désir, par ce que le ministre des douanes a déclaré que la question n'a pas d'importance.

J'ai entendu avec joie l'honorable député de Leeds dire que nous, députés de l'opposition, faisons profession de parler au nom des cultivateurs. Je crois qu'en effet nous parlons au nom des cultivateurs; la majorité d'entre nous représente des cultivateurs, pendant que les honorables députés de la droite, pour la plupart, sont élus non par les cultivateurs de leurs comtés, mais en dépit de l'opposition des cultivateurs. Si les cultivateurs pouvaient élire ceux qu'ils désirent pour les représenter, abstraction faite des autres classes de la population, je suis certain que ceux qui partagent notre opinion sur cette question, seraient plus nombreux qu'ils le sont dans cette chambre.

Les honorables députés de la droite se sont fait élire grâce à certains intérêts, mais s'ils s'adressaient à la classe agricole, ils reviendraient en très petit nombre.

M. CARGILL : J'ai l'honneur de venir du comté de Bruce, où il y a un grand nombre de cultivateurs très intelligents et si on en veut la preuve, je puis dire que ce comté a élu deux députés pour appuyer la politique nationale, de sorte que les deux tiers de la population du comté de Bruce sont partisans du gouvernement. A propos du maïs, l'honorable député qui m'a précédé, a dit que le professeur Robertson n'est pas encore arrivé à une conclusion sur le résultat des récoltes des différentes qualités de maïs récolté dans le pays, et qu'il ne peut pas dire lequel donne la récolte la plus abondante.